



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Loiret
Question écrite n° 7085

Texte de la question

M Xavier Deniau attire l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation de l'entreprise Mengin a Amilly (Loiret). En 1986, l'entreprise Mengin est reprise par cession par le groupe Sifil. Il semble alors que des manipulations financières auraient été opérées par Sifil au détriment de Mengin pour un montant total de 15,6 millions de francs français. Les problèmes touchant actuellement la société Mengin seraient dus à ces manipulations de fonds qui provoquent un manque de disponibilité de trésorerie. Rien ne justifie la mise en redressement et encore moins la liquidation de la société. La société a progressé de 40 p 100 en un an : 28 600 millions de francs en 1988 contre 20 594 millions de francs en 1987 à la même date. Il y a du travail pour tous et l'entreprise est viable et performante dans son domaine, représentant même un atout important pour la vie économique de la région de Montargis. Il lui demande donc de bien vouloir accélérer la procédure de jugement devant le tribunal compétent afin que les six cents familles concernées conservent leur emploi.

Texte de la réponse

Reponse. - Il n'appartient pas au garde des sceaux de porter une appréciation sur les décisions de justice. Celle-ci ne peuvent être remises en cause que par l'exercice des voies de recours prévues par la loi. Les procédures de redressement et de liquidation judiciaires font l'objet d'un contrôle du Parquet qui veille toujours à ce que les procédures collectives ne subissent pas un retard injustifié qui porterait préjudice tant à l'entreprise qu'à ses créanciers. En ce qui concerne plus particulièrement le déroulement de la procédure à laquelle est soumise la société Mengin, l'honorable parlementaire peut s'adresser directement à la chancellerie s'il souhaite obtenir des précisions complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Deniau Xavier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7085

Rubrique : Produits manufactures

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3729